

Strasbourg **snes**

N°165 JANVIER / MARS 2026



PERSONNELS DE L'ÉDUCATION
**TOUTES
ET TOUS
ENSEMBLE**
**CONTRE
L'EXTREME
DROITE**



SOMMAIRE

Édito	P.2
Rentrée 2026 dans les collèges : une occasion manquée.....	P.3
Préparation de rentrée 2026 en lycées, entre temps variable et maussade.....	P.4
Jean Monnet en colère ! Ou Toujours plus avec toujours moins de moyens !	P.5

Examens	P.5
IA, une amie qui vous veut du bien ? Compte-rendu du stage académique	P.6
Réforme des concours : pour recruter plus, réduire la formation disciplinaire.....	P.7

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

21/02/2026



En ce mois de mars qui est aussi celui de la journée internationale des droits des femmes, penchons-nous sur la situation dans notre académie, « pionnière » dans la démarche de labellisation égalité professionnelle.

Quelques chiffres pour commencer¹. Si les femmes sont toujours majoritaires dans les métiers de l'Éducation nationale, on constate qu'elles sont moins nombreuses quand on monte dans la hiérarchie. Ainsi, si les femmes représentent 61,4 % des certifiées, elles ne sont que 44,9 % parmi les titulaires des chaires supérieures. Et alors qu'elles sont 57,4 % à diriger un collège, ce pourcentage tombe à 36,8 % pour les proviseurs de lycées généraux et technologiques. La rémunération des femmes reste également inférieure à celles des hommes (3 557 € mensuels pour le salaire brut moyen des enseignantes titulaires du 2nd degré public contre 3 841 € pour les enseignants, soit un écart de 7,4%). Les femmes sont aussi plus souvent à temps partiel (10,8 % pour les femmes de l'académie contre 3,3 % pour les hommes). Les femmes sont également surreprésentées dans certains corps : elles sont ainsi 86,1 % des personnels administratifs (mais 93,1 % des personnels de catégorie C contre 65,2 % de ceux de catégorie A), 97,4 % des infirmières et 93,5 % des assistant·es sociales et sociaux. Et si 59,4 % des enseignants du 2nd degré sont des femmes, celles-ci sont plus de 80 % en langues vivantes, documentation, lettres mais moins de 50 % en HG, SES ainsi qu'en maths, philosophie, Sciences Physiques et Chimie (39,2 %), technologie (17,6 %) et STI (10,4 %).

Derrière ce tableau qui montre l'ampleur du chemin qui reste à parcourir, un point positif : la part des femmes parmi les promus reflète désormais leur poids dans la profession, ce qui est à mettre à l'actif de l'engagement syndical depuis des années. Cette évolution peut aussi expliquer la légère réduction des écarts salariaux entre hommes et femmes (- 12 € pour le différentiel entre le salaire mensuel brut des hommes et des femmes enseignant dans le 2nd degré public entre 2019 et 2022...).

Mais ces maigres avancées sont mises à mal par les politiques décidées par le gouvernement. Ainsi le choix de « revaloriser » les rémunérations par le Pacte va à l'encontre de l'égalité salariale (l'écart entre les enseignantes et les enseignants sur les primes et indemnités monte à plus de 21 %). La dernière réforme des retraites pèse aussi plus lourdement sur les femmes. Sans compter le récent projet du ministère de la Fonction Publique de diminuer le nombre de jours pour enfant malade.

Le 8 mars et au-delà, soyons mobilisés pour construire une société fondée sur l'égalité.



¹. Tous les chiffres sont extraits du dernier rapport social unique de l'académie, pour l'année 2023-2024 : <https://www.ac-strasbourg.fr/rapport-social-unique-122447>

Rentrée 2026 dans les collèges : une occasion manquée

Il n'est pas facile, pour les personnels de direction et les équipes pédagogiques, de préparer la prochaine rentrée. Et pas évident non plus, pour les organisations syndicales, d'exercer leur nécessaire droit de regard sur les moyens alloués, qui déterminent nos conditions de travail. Certaines causes de ces difficultés sont bien connues : la pénible adoption du budget 2026 a retardé la transmission des dotations horaires dans les académies puis les établissements, où il a fallu réfléchir et travailler dans des temps très contraints. La tâche a aussi été compliquée par le flou persistant sur les textes réglementaires, comme le décret rendant facultatif les groupes de niveau, validé par le ministre au Conseil Supérieur de l'Éducation, mais pas encore publié. Au niveau académique, enfin, les instances ne se tiennent pas toujours à temps et les informations précises sont parfois difficiles à obtenir. Nous n'avons par exemple pas pu avoir le détail de l'utilisation des heures de la marge attribuée aux établissements (pour l'accompagnement des élèves en difficultés, le bilinguisme, les classes à horaires aménagés).

Il est des chiffres qui font, en revanche, l'objet d'une large communication du ministère et du Rectorat. Ceux de la baisse du nombre d'élèves. Elle se poursuit et s'accroît : en 2024, l'académie de Strasbourg perdait 24 élèves, 410 en 2025, et pour 2026, il en est prévu 748 de moins. En Alsace, les effectifs devraient diminuer dans les deux tiers des collèges, plus ou moins fortement (le maximum est une perte de 10 % pour deux collèges bas-rhinois). Si les autorités, au niveau national comme académique, mettent volontiers en avant cette évolution démographique, c'est pour « justifier » de réduire les moyens d'enseignement. Dans un premier temps la suppression de 25 postes (ETP, équivalent temps plein) était annoncée. Ce nombre a été ramené à 12, après que le SNES-FSU a découvert et dénoncé la « mise en réserve » par le ministère, de certains postes pourtant budgétisés. La baisse des dotations horaires se traduit également par la fermeture de 25 divisions dans les collèges de l'académie.

Dans ces conditions, les enseignants se retrouveront à la rentrée 2026 devant des classes encore trop chargées pour bien travailler. Un collège sur huit comptera, en Sixième ou en Cinquième, des classes approchant les 30 élèves. Dans une trentaine d'établissements de l'académie, les effectifs dépasseront les 28 élèves par division. Les moyens ainsi



« économisés » seront-ils au moins dirigés vers les publics les plus fragiles ? Le ministre veut le faire croire en annonçant un « plan » destiné à soutenir les établissements concentrant les difficultés scolaires. Cependant les 21 « collèges en progrès » retenus dans notre académie ne voient pas leurs dotations horaires augmenter de manière significative. Elles restent stables, dans le meilleur des cas, car dans certains établissements de l'éducation prioritaire le seuil des 24 élèves par division est désormais approché ou atteint. Pour les collégiens de SEGPA, il n'y a pas non plus d'amélioration à attendre, au contraire on voit réapparaître des regroupements d'élèves de deux niveaux au sein d'une même classe.

Le gouvernement aurait pu profiter de la baisse démographique pour montrer une réelle ambition de progrès pour le service public d'Éducation. Le seul maintien des moyens d'enseignement actuels rendait possible l'allègement des effectifs qui sont, rappelons-le, en France nettement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (26 élèves contre 23). Mais il préfère se servir de la démographie comme d'un prétexte pour faire des coupes budgétaires au détriment de la réussite de tous les élèves.

Face à ces choix, qui ne sont pas les nôtres, le SNES-FSU est à l'initiative pour rassembler la profession et agir au niveau national, y compris par la grève. Il est prêt également à soutenir et à relayer les mobilisations à l'échelle d'un établissement : si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à entrer en contact avec la section académique !

Denis BOEGLIN

Préparation de rentrée 2026 en lycées, entre temps variable et maussade...

Le CSA académique du 28 janvier a présenté les DHG prévues pour la préparation de rentrée 2026. Cette date fait suite à 3 reports du CSA ministériel sur ce même point, faute d'adoption d'un budget pour l'État... Dans l'académie ce sont initialement 25 postes d'enseignants du second degré, qui étaient supprimés. Mais dès le lendemain et du fait d'une reprise des arguments du SNES-FSU et d'un ajustement de budget, les chiffres changent ! Le temps est variable.

Au final, nous ne perdrons « que » 12 postes. Bonne nouvelle ? Partiellement. La baisse des moyens est certes moins forte que prévue, mais cela reste encore une fois une régression et surtout, du point de vue lycée, les choses restent en l'état. Les 13 postes « récupérés » compléteront les moyens collège. Tant mieux pour eux.

Le temps devient maussade quand on entend la justification officielle de cette austérité : la baisse démographique des effectifs scolarisés (Cf tableau ci-dessous). Certes, elle est réelle au niveau collège, mais négligeable une fois ramenée à l'échelle des établissements : -5 élèves en moyenne par collège ! Quant au lycée ? On assiste à des hausses ! Très légères en lycée général et technologique, mais bien réelles en lycée professionnel, cette situation justifierait légitimement une hausse des moyens. C'est là la demande du SNES-FSU.

Enfin et invariablement, selon les dates des instances et les chiffres donnés, les dotations horaires des établissements sont sur une thématique : au pain sec et



à l'eau ! Le Rectorat supprime pour chaque établissement le financement supplémentaire qu'il accordait à un deuxième groupe d'option, cela correspond à une perte de 3 heures. Hors modification de structure, des « petits » moins dans les moyens sont généralisés. Au-delà, l'essentiel des variations s'explique par l'évolution du nombre de divisions. Un comparatif entre la préparation de rentrée 2026 et les éléments 2025 est disponible sur notre site¹.

Deux batailles s'offrent à nous maintenant : les compléments de moyens et les postes. En effet, le rectorat garde des moyens en réserve, pour les éventuelles classes supplémentaires apparaissant, mais aussi pour répondre aux demandes des établissements. Les mobilisations et luttes locales peuvent payer ! Concernant les postes, il s'agit évidemment de les préserver, la grande baisse démographique n'étant pas encore là, mais aussi de connaître les ouvertures pour assurer un réel mouvement intra-académique. Le SNES-FSU restera à vos côtés.

Myriam BENEDETTI et Arnaud SIGRIST

	Évolution des effectifs Rentrée 2025	Effectifs prévisionnels Rentrée 2026	Évolution prévisionnelle 2025/2026	Variation en %
Collège	- 410	76 706	- 748	- 1
Lycées GT	103	36 183	28	0,1
Lycées Professionnels	314	15 436	227	1,5
Sous-total Pré-Bac	7	128 258	- 493	- 0,4
Post-Ba	25	6 780	11	0,2
Total Second degré	32	135 105	- 482	- 0,4

¹. <https://strasbourg.snes.edu/Preparation-de-rentree-2026-Lycees.html>

Jean Monnet en colère ! Ou Toujours plus avec toujours moins de moyens !

Jeudi 12 février, plus de cinquante enseignants, élèves et parents du lycée Jean Monnet se sont rassemblés devant le Rectorat suite à l'annonce d'une baisse de 90 heures de la DHG par rapport à cette année.

Sur les 715 h d'« économies » prévues par le rectorat dans les lycées publics du Bas-Rhin, presque 100 heures concernent le lycée Jean Monnet. Le lycée Jean Monnet est pourtant classé « Politique de la Ville ».

Encore une fois, les logiques comptables passent avant un accompagnement au service de la réussite des élèves. Les représentants syndicaux élus de l'établissement ont été reçus par le Recteur quelques jours avant. Lors de cette audience, le Recteur nous a rappelé le principe d'un calcul basé sur 35 élèves par classe. De notre côté, nous avons rappelé que le lycée Jean Monnet accueille des élèves brillants mais aussi des élèves plus fragiles scolairement et des élèves d'UPE2A non comptabilisés dans les effectifs car arrivant au fil de l'année...

Examens

Lors d'une audience le 24 novembre en présence de responsables de la DEC (Division des Examens et Concours), le SNES-FSU a pu dresser un bilan de la session 2025 des examens et porter un certain nombre de revendications.

Pour le DNB, le SNES-FSU a dénoncé l'interdiction faite aux collègues, de lettres notamment, de saisir leurs notes avant une heure butoir alors que nous subissons un épisode de canicule précoce. Il est aussi intervenu pour évoquer les pressions sur l'évaluation dans le cadre de la réforme du DNB, en particulier le remplacement du socle de compétences par les moyennes annuelles pour le contrôle continu. Enfin, le SNES-FSU est revenu sur la faiblesse de la rémunération des copies et l'absence de rémunération spécifique pour l'oral de l'examen. En réponse à nos interventions, la DEC a expliqué qu'une réflexion était en cours sur l'harmonisation des copies par centre de correction, sur demande du ministère. La rémunération des copies n'est, elle, pas de son ressort. Quant aux conditions de correction, la DEC se dit attentive à mobiliser un vivier de correcteurs conséquent pour limiter le nombre de copies par collègue et à convoquer les collègues

COMMISSION ACADÉMIQUE D'HARMONISATION : QUÉSACO ?

Organisée au niveau académique, sous la responsabilité des IA-IPR, cette commission est chargée d'identifier parmi les notes celles qui sont discordantes par rapport à celles de l'académie, aux années précédentes, aux résultats moyens de l'établissement par discipline. Cette commission travaille sur des données anonymisées par établissement, peut procéder à des révisions (à la hausse ou à la baisse) des résultats d'une même discipline, d'un même établissement. Un procès-verbal est établi à l'issue des travaux de cette commission. Si ces PV sont disponibles pour l'EPS, nous n'avons pas pu en trouver qui concerne d'autres disciplines.



La DHG annoncée implique des effectifs pléthoriques dans les groupes de langues, les spécialités, ... Le SNES-FSU, quant à lui, défend des effectifs ne dépassant pas 25 en 2^{nde} et 30 dans le cycle terminal et un seuil plus bas quand les classes accueillent des élèves à besoin particulier, pour permettre un accompagnement de qualité.

Il est grand temps, pour l'Éducation Nationale, de prioriser la réussite des élèves à des objectifs d'« économies ».

Coline DE DADELSEN

au plus près de leur établissement d'affectation ou domicile. La DEC s'efforcera également d'envoyer les convocations au plus tôt, sans doute fin mai pour la prochaine session.

Pour le baccalauréat, la DEC précise qu'il n'existe plus de consigne nationale ou académique sur les décharges de surveillance pour les enseignants de lettres et philosophie et que cette décharge ne s'applique qu'à la réception des copies par les collègues. Le SNES-FSU est intervenu pour rappeler la difficulté pour les enseignants de français qui doivent également préparer l'oral à partir des descriptifs et sont aussi concernés par des corrections d'épreuves de BTS. A propos des BTS, le SNES-FSU a porté la demande de 3 journées de décharge de cours fractionnées pour les enseignants dont le service n'est pas uniquement en BTS. Selon la DEC, l'une des difficultés viendrait du nombre de candidats issus d'établissements hors contrat (près de la moitié des 5 000 candidats), ces établissements ne fournissant pas de correcteurs.

Séverine CHARRET



IA, une amie qui vous veut du bien ? Compte-rendu du stage académique

Le mardi 3 février, la section académique du SNES-FSU organisait un stage sur l'Intelligence Artificielle. Ce stage était animé par Christophe Cailleaux et Clément Farizon, tous deux militants au groupe numérique du SNES national.

Ce stage a d'abord été l'occasion de présenter les risques liés aux IA génératives, dont les usages grand public ont explosé depuis 3 ans. Alors que ces IA sont souvent présentées comme des outils neutres, il est important de rappeler qu'elles comportent de nombreux biais, en partie du fait des données sur lesquelles elles s'entraînent ou de leurs propriétaires qui gravitent, pour certains, dans des sphères libertariennes, d'extrême-droite. S'ajoutent des problèmes environnementaux en raison de la pollution des industries extractives, de la consommation d'eau et d'énergie qu'implique le fonctionnement des IA. Enfin, ces IA ont des effets cognitifs avec la baisse de l'esprit critique, induisent des risques psychologiques – on pense par exemple à la mise en cause d'IA dans des suicides d'adolescents –, des pertes de compétences ou encore ce qu'un auteur appelle « la honte prométhéenne »¹, soit le sentiment de déclassement ressenti par les humains face à une technologie perçue comme plus rapide et efficace. C'est ce dont ont témoigné des collègues auxquels a été présenté, lors d'une formation disciplinaire, un document généré par l'IA, avec le commentaire qu'il était meilleur que ceux produits par les enseignants.

Malgré tous ces éléments qui devraient pousser à la réflexion et au principe de précaution, force est de constater que le ministère de l'Éducation Nationale – en lien avec les entreprises de la EdTech – promeut l'utilisation de l'IA. Après un rappel historique des relations entre Éducation nationale et numérique, depuis l'équipement des premiers lycées en ordinateurs dans les années 1970, l'après-midi a été en partie consacré à déconstruire certains lieux communs comme « les élèves utilisent massivement l'IA, il faut l'utiliser », « l'IA va libérer du temps », « les IA permettent de personnaliser l'enseignement » et de revenir sur la notion d'acculturation à l'IA que l'on retrouve dans plusieurs publications du Ministère. Il s'agit alors de réfléchir au rôle de l'école : doit-elle accompagner le développement des IA en enseignant avec ou prendre les IA comme des objets de réflexion et enseigner ce qu'elles sont, dans une perspective émancipatrice ?

Se pose alors la question des moyens de lutter contre l'imposition de cette technologie. Pour le SNES-FSU, cette lutte ne peut être que collective. Elle passe par l'information et la formation des collègues, comme lors de cette journée qui a rassemblé près de 80 collègues et que le SNES-FSU décline dans d'autres académies. Elle peut aussi s'appuyer sur des études voire des documents institutionnels qui appellent à la vigilance par rapport aux IA génératives. Dans notre champs professionnel, existe ainsi le Cadre d'usage de l'IA en éducation, pour lequel le SNES-FSU a des réserves mais qu'il a aussi contribué à amender en y introduisant des gardes-fous, sur la protection des données personnelles notamment. Cette lutte se nourrit enfin des expériences de syndicats d'autres pays.

Cet article ne donne qu'un aperçu de cette journée riche en contenu et en échanges. Les collègues qui souhaitent approfondir leur réflexion ou s'outiller pour intervenir lors de formations disciplinaires ou en établissement peuvent prendre appui sur le dossier dédié au numérique sur le site du SNES-FSU national².

Christophe CAILLEAUX et Séverine CHARRET



Réforme des concours : pour recruter plus, réduire la formation disciplinaire



Après une réforme en 2022 (concours en fin de master 2, ce qui allait de pair avec l'idée que les enseignants devaient être concepteurs de leur métier), le Ministère a décidé d'ouvrir le CAPES, le CAPET et le concours de CPE aux étudiants en cours de L3. Ainsi, après un cafouillage lié à l'adoption du budget, coexisteront en 2026 puis 2027 deux concours, un au niveau licence et un au niveau master, à l'exception de certaines disciplines pour lesquelles seul le concours à bac+3 sera ouvert (arabe, italien, certaines disciplines techniques par exemple).

C'est dans ce contexte que le Rectorat organisait un groupe de travail sur la réforme de la formation initiale le jeudi 9 octobre, essentiellement sur le 1^{er} degré et la nouvelle licence Professorat des Ecoles (LPE). Concernant le 2nd degré, le SNES-FSU a posé un certain nombre de questions mais le Rectorat était encore en attente des arbitrages du ministère. Depuis, ce dernier a clarifié certains points.

PRÉPARATION DES CONCOURS

Nous avons interrogé le Rectorat sur la mise en place des modules de préparation aux concours et leur financement. Il nous a été répondu que le travail était engagé avec l'INSPE, dans des délais très contraints. Sur le financement, pas de réponse à ce jour. Seule certitude, alors que les écrits ont lieu en mars 2026, les étudiants actuellement dans leur 3^{ème} année de licence n'avaient pas tous accès à des modules de préparation au mois de novembre. Et l'université de Strasbourg ayant demandé à ses composantes de réduire leur offre de formation de 5 % pour l'année 2026, cela n'augure rien de bon.

PLACES AUX CONCOURS

Le ratio des places entre L3 et M2 n'a été publié que le 04/11 – et encore cette répartition est susceptible de modification. En moyenne, pour le CAPES externe, 52,8 % des places seraient réservées pour le niveau bac+5 mais ce pourcentage tombe à 50 % en maths et français, tandis qu'il monte à plus de 60 % pour les SES. Pour les CPE (concours externe), le ratio s'établit à plus de 68 % pour le niveau bac+5. Ces chiffres donnent un aperçu des disciplines sous tension, pour lesquelles davantage de places sont offertes aux étudiants en L3. Ce sont aussi dans ces disciplines que les étudiants auront la possibilité de s'inscrire aux 2 concours, les écrits pour le concours niveau L3 n'ayant pas lieu en même temps que ceux pour le niveau M2.

FORMATION

Après avoir réussi le CAPES, les lauréats titulaires d'une licence intégreront un M1 M2E (Master Enseignement et Éducation) avec le statut d'élève-fonctionnaire et une rémunération de 1 400 € net. L'année suivante, ils intégreront le M2 M2E et seront en responsabilité à mi-temps. Les maquettes précisant le contenu de la formation au cours de ces 2 années ne sont pas encore connues. Mais elles devront articuler formation disciplinaire, formation professionnalisante et stages d'observation et de pratique accompagnée.

Le SNES-FSU a interrogé le Rectorat sur la possibilité pour les étudiants non lauréats des concours de s'inscrire en M1 M2E. La question n'était pas tranchée mais il semble que, dans notre académie, la plupart des M2E – sauf documentation – seront accessibles aux étudiants non lauréats des concours. Concernant la carte des formations, c'est-à-dire la liste des INSPE qui accueilleront ce master par discipline, notre académie devrait accueillir l'ensemble des disciplines du CAPES (sauf pour les langues, notamment l'espagnol qui ne sera plus proposé), Design et Métiers d'art, Économie et Gestion pour le CAPET et le CAPLP.

Reste la question de l'affectation des lauréats de concours qui fera l'objet d'une note de service ministérielle qui paraît généralement en avril.

Pour le SNES-FSU, cette réforme des concours, bricolée à la hâte, ne répond pas à la crise d'attractivité de nos métiers – qui repose notamment sur des salaires trop faibles et des conditions de travail dégradées. Elle pose la question de ce qui est attendu d'un·e enseignant·e : être capable de concevoir ses cours, ses évaluations en s'appuyant sur sa maîtrise d'une discipline et de sa didactique ou mettre en œuvre des pratiques décidées et validées par d'autres.

Séverine CHARRET

¹. Günther Anders, L'obsolescence de l'homme, 1956

². <https://www.snes.edu/dossiers/numerique/>



**RESTEZ EN CONTACT
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Bluesky :
<https://bsky.app/profile/snesfsu-strasbourg.bsky.social>



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

